

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :

2025FPOT_TVX-CABLAGE-N4-SDP

OBJET DE LA CONSULTATION

Travaux de réalisation d'un système de câblage structuré courants faibles dans le bâtiment N4 de l'établissement de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) situé à Salon-de-Provence (13).

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

03décembre 2025 à 16 h 00

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE	5
1.1 OBJET	5
1.2 FINANCEMENT	5
1.3 STRUCTURE	5
1.4 SURETE DU MARCHE	5
1.5 DUREE DU MARCHE	5
2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	6
2.1 PROCEDURE	6
2.2 ALLOTISSEMENT	6
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	6
2.4 VISITE OBLIGATOIRE	6
2.5 ECHANGES	7
2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	7
2.7 GROUPEMENT D'ENTREPRISES	7
2.8 SOUS-TRAITANCE	8
2.9 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	8
3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES	9
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	9
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	10
4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES	12
4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE	12
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	13
5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)	15
5.1 REMISE DES DOSSIERS	15
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	15
5.3 CAS PARTICULIER : DOCUMENTS RELATIFS A LA SURETE	16
6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS	17

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	<p>présent document, valant règlement particulier de la consultation, qui définit les modalités de la consultation, et ses six (06) annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fiche de renseignements fournisseur (annexe 1) • le modèle d'attestation de visite (annexe 2) • Le Formulaire de demande de contrôle primaire (annexe 3) • Guide pour renseigner le formulaire de demande de contrôle primaire (annexe 4) • Le cadre de questions et réponses pendant la période de consultation – avant remise des dossiers de candidature et offre (annexe 5) • Cadre du mémoire technique (annexe 6)
PJ2	<p>Projet de marché et ses quatre (04) annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1) • Les consignes générales de sureté, sécurité, environnements pour les entreprises intervenantes (annexe 2) • Les clauses contractuelles de protection du secret de la défense nationale (annexe 3) • La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (annexe 4)
PJ3	<p>Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de référence : «DSI-CCTP-Câblage-CSPv6» du 13/11/ 2025 et ses trois (03) annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) de référence « DSI-CCTG-Système-cablage-VDI-V3.1 » • Plan du bâtiment Rdc de référence « ON_CSP_N4_ETAGE00 » • Plan du bâtiment 1^{er} étage de référence « ON_CSP_N4_ETAGE01 »

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence **2025FPOT_TVX-CABLAGE-N4-SDP**

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

- 1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).*
- 2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.*

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet :

Les travaux de réalisation d'un système de câblage structuré courants faibles dans le bâtiment N4 de l'établissement de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) situé à Salon-de-Provence (13).

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure

Le marché concerné est un marché simple.

1.4 Sureté du marché

Le marché à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat sensible » (MS).

1.5 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et demeure en vigueur jusqu'à la réception définitive des ouvrages, sans réserve. Le démarrage des travaux est prévu au cours du premier trimestre 2026, et la réception finale des ouvrages est envisagée au cours du troisième trimestre 2026.

2 MODE DE PASSATION – DÉROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure adaptée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure de mise en concurrence ouverte avec publicité préalable** et avec **possibilité de négociation des offres** – cf. modalités de négociations à l'article 4.2 du présent document.

Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

(Articles R.2123-4 et 5 du CCP)

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

2.2 Allotissement

Le marché est constituée d'un lot unique. Le marché est constitué d'un lot unique. La nature des prestations prévues dans le cadre de ce marché constitue un ensemble homogène et cohérent, justifiant qu'il ne soit pas subdivisé en plusieurs lots.

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites. Une seule offre possible est envisageable.

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

2.4 Visite obligatoire

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat **doit impérativement** effectuer la visite du centre ONERA de Salon-de-Provence avant de remettre son offre.

¹ Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

La date de visite est prévu le **20 novembre à 14h**. L'ONERA se réserve le droit de définir d'autres créneaux horaires.

Elle est effectuée après prise de contact par courriel auprès de Monsieur **Mathieu Carrère** joignable à l'adresse courriel suivante mathieu.carrere@onera au plus tard jours ouvrés avant la date de visite prévue. Ce courriel doit préciser la société ainsi que les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes lors de la visite ; il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (*nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante*). L'accès au centre ONERA de Salon-de-Provence nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale. Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.

A l'issue de la visite, le candidat doit impérativement faire compléter et signer sur place l'attestation de visite (annexe 2 au présent document) par les personnels ONERA en charge de la visite. Ce document doit impérativement être joint au dossier de candidature (cf. article 3 ci-après).

2.5 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA en utilisant le cadre de questions et réponses (annexe 5 au présent document)** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou le « futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet de marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.8 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.9 Marché de prestations similaires

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels marchés ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification du marché concerné par la présente consultation.

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française.

Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C2	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C3	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat,	
C4	attestation de visite (annexe 2 du présent document)	complétée et signée par l'ONERA et le candidat
C5	Attestations de qualifications professionnelles en cours de validité	

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

ONERA Direction des Achats

29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
 92322 CHATILLON Cedex

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

c. Documents liés à la sûreté (cf. article 1.4 ci-avant)

Du fait de la typologie du marché, définie à l'article 1.4 ci-avant, le candidat (ainsi que ses éventuels cotraitants et/ ou sous-traitants) doit également fournir :

N° pièce	Intitulé	A compléter et signer par / à fournir par :
S1	K-bis de moins de trois mois , comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager la société (remarque : en cas de citation au K-Bis d'une personne morale exerçant une responsabilité d'engagement de la société, le K-Bis de cette personne morale comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager cette personne morale doit également être fourni)	
S2	Demande de contrôle primaire (modèle CAZ – annexe 3 au présent document, accompagnée de son guide d'aide pour compléter le document en annexe 4) <i>(nota : l'ONERA est « l'organisme demandeur »)</i>	chaque personne physique représentant la personne morale du candidat inscrite sur le ou les K-bis
S3	Copie de pièce d'identité <i>(nota : le seul permis de conduire ne constitue pas une pièce suffisante)</i>	chaque personne physique représentant la personne morale du candidat inscrite sur le ou les K-bis
S4	clause de protection du secret de la défense nationale « contrat sensible » (annexe 3 au projet de marché)	une personne autorisée à engager la société

Si le candidat fait l'objet d'une **décision d'habilitation**, il n'a pas à fournir les fiches individuelles de contrôle élémentaire et les pièces d'identité associées. En revanche, il adresse une copie de la décision d'habilitation ou un certificat de sécurité portant mention des références complètes de la personne morale et identifient nominativement l'Officier de sécurité de sa société.

Ces documents doivent être remis selon les modalités fixées à l'article 5.3 ci-après.

3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques et professionnelles (notamment références antérieures, effectifs, qualifications), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires) selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

ONERA Direction des Achats
 29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
 92322 CHATILLON Cedex

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution du marché .Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

En outre, la recevabilité de la candidature est soumise au respect des règles relatives à la sureté du marché (cf. article 1.4 et 3.1.c ci-avant).

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Sont automatiquement éliminées les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas effectué la visite obligatoire prévue à l'article 2.4 ci-avant.

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	Le projet de marché (PJ2) et ses annexes 1 et 3 complétés, datés	x	Word <u>et</u> pdf
O2	La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF, annexe 4 du projet de marché) complétée, datée	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	<p>Un mémoire technique rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La solution technique proposée et les caractéristiques techniques des matériels/équipements proposés • Les recettes et livrables • Ingénierie et pertinence de la proposition • Le respect des contraintes et exigences minimales définies dans le CCTP en PJ3 • Mesures de sécurisation et gestion du chantier • Planning, délais d'exécution et mesures de limitations des perturbations • L'organisation et la méthodologie de réalisation des travaux pour prendre en compte l'ensemble des contraintes de l'ONERA ainsi que les méthodes de travail mises en place pour assurer la réalisation des travaux • Les moyens humains, dédiés au suivi et à l'exécution du marché • Les moyens matériels et techniques affectés aux prestations • Les prestations/tâches que le soumissionnaire envisage de sous-traiter et l'identification des 		pdf

	potentiels sous-traitants, si déjà connus.		
O4	Les moyens mis en place pour la réduction des nuisances en phase de travaux – gestion et réduction des déchets, bruit, poussières, pollution et toute autre mesure environnementale mise en oeuvre pour exécuter les prestations objet de ce marché		
O5	Les attestations d'assurances visées au marché, présentant la période de couverture et les montants des différentes garanties : - Attestation d'assurance de responsabilité civile Professionnelle - Attestation d'assurance de responsabilité décennale		pdf
O6	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	pdf

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse et déroulement des négociations

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté les meilleures offres (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au c. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Salon-de-Provence

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables hormis les clauses légales et réglementaires applicables énoncées dans le projet de marché (PJ2).

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

ONERA Direction des Achats
 29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
 92322 CHATILLON Cedex

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ci-après). Le marché est attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	montant total proposé et sa décomposition	50%
Critère n°2	qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Sous-critère n°1 : Ingénierie et pertinence de la proposition (35%)</i> ○ <i>Sous-critère n°2 : Adéquation du planning, des délais d'exécution et mesures de limitation des perturbations (30%)</i> ○ <i>Sous-critère n°3 : Mesure de sécurisation et gestion du chantier (15%)</i> ○ <i>Sous-critère n°4 : Qualité de la recette et des livrables (10%)</i> ○ <i>Sous-critère n°5 : Qualité et compétences des moyens humains dédiés au suivi et à l'exécution du marché (10%)</i> 	40%

Critère n°3	Niveau des mesures environnementales oeuvre pour l'exécution des prestations	10%
-------------	--	-----

5 **CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)**

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

5.1 **Remise des dossiers**

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

- 1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.
- 2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.
- 3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

5.2 **Copie de sauvegarde**

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous enveloppe cachetée, indiquant :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025FPOT_TVX-CABLAGE-N4-SDP »

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

ONERA Direction des Achats
 29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
 92322 CHATILLON Cedex

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
29 avenue de la Division Leclerc
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1^{ère} page.

5.3 Cas particulier : documents relatifs à la sureté

Les documents mentionnés à l'article 3.1-c ci-avant et relatifs à la sureté ne peuvent être remis sous forme dématérialisée sur la plateforme PLACE. Ils doivent être remis à l'ONERA, séparément, **sous format papier (avec signature originale) et en version électronique sur un support électronique de type clé USB ou CDROM non réinscriptible (pour la version .pdf actif complétée pour l'annexe 3 – CAZ du présent document)**

Ces documents doivent être envoyés **sous double enveloppe cachetée**, l'enveloppe extérieure ne comportant que les indications nécessaires à la transmission, l'enveloppe intérieure portant la mention « **Confidentiel** » et la référence suivante :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025FPOT_TVX-CABLAGE-N4-SDP»
« Documents liés à la sureté »
ENTREPRISE :
(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Cette double enveloppe doit être adressée par pli recommandé avec accusé de réception à :

ONERA
A l'attention de l'Officier de Sécurité du centre de Salon-de-Provence
Base aérienne 701
13661 Salon AIR CEDEX

Cette double enveloppe contenant les documents liés à la sureté doit impérativement arriver avant les date et heure limites indiquées en 1^{ère} page.

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.